FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Mazel Release Agent

Autres moyens d'identification

SKU# X0155A

Usage recommandéNon disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle Numéro de téléphone 978-777-1100

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone

d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiquesLiquides inflammablesCatégorie 3Dangers pour la santéToxicité aiguë, par contact cutanéCatégorie 4Toxicité aiguë, par inhalationCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Liquide et vapeur inflammables. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Nocif

par inhalation.

Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Xylène	XYLENE	1330-20-7	60-100%	

Autres composant sous les niveaux à déclarer

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre

antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée :

Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Irritation de la peau. Peut

provoquer des rougeurs et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement

spécial, si nécessaire Informations générales Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

2/9

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre récipient approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiquer le matériau déversé. lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter l'inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Pratice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA 3/9

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle	d'exposition r	orofessionnelle
--------------------------------------	----------------	-----------------

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs Composants	Type	Valeur
(ylène (CAS 1330-20-7)	TWA	20 ppm
Canada. Alberta VLE's. (Loi sur l	a santé et sécurité au travail. Rèc	glement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1
Composants	Туре	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3
		150 ppm
	TWA	434 mg/m3
		100 ppm
Canada. Colombie-Britannique V santé et sécurité au travail 296/9		pour les substances chimiques, Réglementation sur
Composants	Туре	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Canada. SEP de Manitoba (Règle	ement 217/2006, Loi sur la sécurit	é et l'hygiène du travail)
Composants	Туре	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	TWA	20 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N	ouveau-Brunswick 91-191)	S) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGI
de 1991 et 1997 (Règlement du N	ouveau-Brunswick 91-191)	S) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGI Valeur
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants		
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type	Valeur
Canada. VLEP du Nouveau-Brunde 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7)	ouveau-Brunswick 91-191) Type	Valeur 651 mg/m3
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL	Valeur 651 mg/m3 150 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7)	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA finistère du Travail - Règlement s	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Kylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA finistère du Travail - Règlement s Type	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA finistère du Travail - Règlement s Type	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 651 mg/m3
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants	ouveau-Brunswick 91-191) Type STEL TWA ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA //inistère du Travail - Règlement s Type STEL STEL	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm 5 biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm 5 ur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 651 mg/m3 150 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (M Composants Xylène (CAS 1330-20-7)	Type STEL TWA Ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA Alinistère du Travail - Règlement s Type STEL TWA Type STEL TWA Type STEL TWA	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm 5ur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour la Saskatche modifiées	Type STEL TWA Ontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA Alinistère du Travail - Règlement s Type STEL TWA Type STEL TWA Type STEL TWA	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm 5 biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm 5 ur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm
de 1991 et 1997 (Règlement du N Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour l'Ontario (Co Composants Xylène (CAS 1330-20-7) Canada. LEMT pour le Québec (M Composants Xylène (CAS 1330-20-7)	Type STEL TWA Pontrôle de l'exposition aux agents Type STEL TWA Alinistère du Travail - Règlement s Type STEL TWA Type STEL TWA Type STEL TWA Ewan (Règlements sur la santé et	Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm s biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Valeur 150 ppm 100 ppm 5ur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées Valeur 651 mg/m3 150 ppm 434 mg/m3 100 ppm

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA 4/9

X0155A Version n°: 01 Date d'émission : 15-Août-2023

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Un écran facial est

recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les

limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.
État physique Liquide.

Forme Liquide.
Couleur Clair. Bleu
Odeur Léger Piquante.

Seuil olfactif Non disponible.

PH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

138 °C (280.4 °F)

Point d'éclair30.0 °C (86.0 °F)Taux d'évaporationNon disponible.Inflammabilité (solides et gaz)Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 10.65 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Nom de la matière : Mazel Release Agent

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 0.95 - 1.22 g/cm3 Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Inflammable IC estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 0.86 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Acides forts. Agents comburants forts. Halogènes

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves Xylène (CAS 1330-20-7) Aiguë

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Cutané

DI 50 Lapin > 43 g/kg

Orale

DL50 Rat 3523 - 8600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

graves/irritation oculaire

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Xylène (CAS 1330-20-7)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Xylène (CAS 1330-20-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Xylène (CAS 1330-20-7) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Il a été démontré que des composants de ce produit provoquent des anomalies congénitales et

des troubles reproductifs chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Xylène 3.12 - 3.2

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1307 Désignation officielle de XYLÈNES

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 3
Danger subsidiaire Groupe d'emballage III
Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA

IATA

UN1307 **UN** number **UN proper shipping name Xylenes**

Transport hazard class(es)

3 Class Subsidiary risk Ш Packing group No. **Environmental hazards** 3L **ERG Code**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1307 **UN proper shipping name XYLENES**

Transport hazard class(es)

3 **Class** Subsidiary risk Ш **Packing group Environmental hazards**

Marine pollutant No. **EmS** F-E. S-D

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Xylène (CAS 1330-20-7)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

, ,		,
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

Nom de l'inventaire

16. Autres informations

15-Août-2023 Date de publication

Version n° 01

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

En stock (Oui/Non)*

Nom de la matière : Mazel Release Agent SDS CANADA 9/9

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.